



Slalom Automobile Nationale d'Interlaken **Vendredi, 15 avril 2011**

Règlement particulier LOC

Délai d'inscription: mardi, 29 mars 2011

La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants:

Catégories-LOC L1 – L4, Roadster

Organisateur

Automobile Club de Suisse, Section de Berne

Eigerstrasse 2, CH-3007 Berne

Tél. +41 31 311 38 28, fax +41 31 311 26 37

E-mail: acs.bern@acs.ch

www.acs-bern.ch

Avenant au Règlement Particulier Principal Slalom Local

Le texte intégral du Règlement Standard CSN peut être obtenu à l'Auto Sport Suisse SARL à Liebefeld, tél. 031 979 11 11 ou entre www.autosport-ch.com (rubrique : règlement/manifestation) .

Les articles suivants du Règlement Particulier resp. du Règlement Standard ne sont PAS APPLICABLES: 6.1 + 6.2 + 7.1 + 7.4 + 7.5 + 8.2 + 9.1 + 9.3 + 10.3 + 15.3 + 19.3 + 24.1-2 + 27 (COMPLET)

Tous les textes et articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au "Règlement Général CSN" en vigueur auquel il faut se référer.

I PROGRAMME PROVISOIRE * manifestation Local *

29/03/2011	24h00	Délai d'inscription
14/04/2011	17h00 – 19h00	Vérifications techniques facultatives
15/04/2011	06h00 – 15h00	Vérifications techniques officielles
15/04/2011	07h00 – 19h00	Reconnaisances, essais et manches de course
15/04/2011	La remise des prix aura lieu env. 1h après la course (par classes)	

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les «Dernières Instructions», après la clôture des inscriptions.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 1.1 L'Automobile Club de Suisse, Section de Berne, organise le 15/04/2011 le Slalom National d'Interlaken.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa no 11-004/L
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS SARL.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le Président du Comité d'organisation est: Peter Flückiger, Hausmattweg 55, 3074 Muri
Mobile 079 473 82 45
 - 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:
Jusqu'au 14/04/2011 Automobile Club de Suisse, Section de Berne, Eigerstrasse 2,
3007 Berne , téléphone 031 311 38 28, fax 031 311 26 37,
email acs.bern@acs.ch
 - 2.3 Dès le 14/04/2011, 14h00 Aéroport Interlaken, (mobile 079 940 47 00)
Directeur de course Peter Flückiger, Muri (mobile 079 473 82 45)
Vice-directeur de course Ernst Schneiter, Heimberg
Secrétaire de l'épreuve Christoph Jöhr, Ins
Commissaires Sportifs Werner Noser ©, Theo Bertschi, Wenger Hubert
Commissaires Techn. Marcel Egli ©, Stefan Liechti, Werner Michel
Chronom./Informatique Sport Auto Timing
Chef de piste Heinz Uhlmann, Thun
- JURY** Commissaires Sportifs

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions seront affichées dans la zone d'attente entre l'arrivée et le départ.

III DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 4 Bases de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve sera disputée en conformité avec le règlement de la CSN pour les épreuves Localles.
- 4.4 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants: Pour plusieurs championnats de club. Les coupes et championnats de club qui veulent participer dans une série séparée mais qui ne sont pas autorisés par la CSN doivent être marqués clairement avec la catégorie LOC correspondant (p. ex. L4 – garage muster).

Art. 5 Parcours

- 5.1 Longueur env. 4.15 km, 65 portes, largeur des portes 3.80 m (pour tous les groupes)

Art. 6 Véhicules admis

- 6.1 Sont admis à participer les véhicules des Catégories L1, L2, L3, L4 et Roadster conformes au règlement technique de la CSN pour les épreuves LOCales. Dans les catégories L1 – L4 et Roadster sont admis **SEULEMENT DES VÉHICULES OFFICIELLEMENT IMMATRICULÉS.**
- 6.2 Classes de cylindrée selon le Règlement Technique de la CSN pour les épreuves LOCales. L'organisateur a le droit d'ouvrir d'autres classes de cylindrée.

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence LOC annuelle/journalière ou d'une autre licence de l'ASS valide. La licence LOC journalière (CHF 30.-) peut être obtenue auprès de l'organisateur alors que la licence LOC annuelle doit être demandée préalablement auprès de l'Auto Sport Suisse (031 979 11 11).

Art. 10 Demandes d'engagements et d'inscriptions

- 10.1 Les inscriptions seront reçues à partir de la publication du règlement particulier. Elles sont à transmettre en-ligne sous www.go4race.ch ou au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante: Automobile Club de Suisse, Section de Berne, Eigerstrasse 2, 3007 Berne.
Délaï d'engagement: Mardi, 29 mars 2011
Les engagements télégraphiques ou envoyés par e-mail doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements sur le site internet www.go4race.ch doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors de vérifications administratives pour l'épreuve concernée.
- 10.2 **Le nombre maximum de participants est limité à 300.** C'est l'ordre chronologique de réception des inscriptions qui compte.
- 10.DP Des inscriptions pour plus qu'une série de course seront refusées.

Art. 11 Droits d'engagement

- 11.1 Ils sont fixés à: - CHF 260.-, pour membres ACS CHF 230.-
- avec licence journalière CHF 290.-, pour membres ACS CHF 260.-
et sont à verser par e-banking, carte de crédit ou bulletin de versement (CCP 30-737-7). Les droits d'engagement pour le championnat de club sont fixés du club et à verser directement à celui.
- 11.2 **L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé à l'art. 10.1 (date de valeur).**

Art. 12 Responsabilité et assurance

- 12.1 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances.

Art. 13 Réserves, texte officiel

- 13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

Art. 18 Contrôle administratif

- 18.3 Les licences ainsi que les permis de conduire et de circulation seront spontanément présentés lors du contrôle administratif.

VI DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 21 Essais

- 21.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officiels.
- 21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Une reconnaissance et deux manches d'essais, dont une chronométrée, seront organisées.

Art. 22 Course

- 22.2. L'épreuve se disputera en deux manches.

VIII CLASSEMENT

Art. 26 Classement

- 26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, inclus les éventuelles secondes de pénalisation (Art. 22.3)
- 26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant. En cas d'égalité de temps de la première manche, le temps de la deuxième manche est déterminant.

Art. 27 Réclamations

- 27.1 Les réclamations contre la répartition des véhicules en catégories et classes, ainsi que contre leur conformité avec les règlements doivent être remises par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie resp. de la classe en question.
- 27.2 Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisateur ou des constatations du chronométrage ou des décisions de juges de faits ne sont pas admises. Toute objection contre le classement sera transmise au directeur de course dans les 20 minutes suivant l'affichage du classement.
- 27.3 La caution de réclamation est fixée à CHF 450.- et doit être payée en espèces. Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le Jury.

IX PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

Art. 29 Prix et coupes

- 29.3 Les prix et coupes suivants seront distribués: meilleur temps du jour, vainqueurs de classes. Les prix ne sont pas cumulables. Un tiers des classés de chaque classe recevra un prix. Tous les autres participants recevront un souvenir.
Championnats de club : selon leurs prescriptions.

Art. 30 Remise des prix

- 30.1. La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant!
- 30.2 La remise des prix aura lieu chaque fois environ 1h après la course (par classes).
(Championnats de club : selon leurs prescriptions)

Berne, en mars 11

Le Président de la CSN : Andreas Michel
Le Directeur de course : Peter Flückiger

15ème Slalom Nationale d'Interlaken

Vendredi / Samedi, 15/16 avril 2011

Règlement particulier REG + NAT

Délai d'inscription: mardi, 29 mars 2011

La manifestation est ouverte pour tous les groupes et compte pour les championnats et coupes suivantes:

Championnat Suisse de Slalom
ASS Challenge

Séries officielles:

MINI Challenge Switzerland

Renault Classic Cup

Suzuki Grand Prix

Trofeo Abarth Slalom (Départ vendredi le 15 avril 2011)

Organisateur

Automobile Club de Suisse, Section de Berne

Eigerstrasse 2, CH-3007 Berne

Tél. +41 31 311 38 28, fax +41 31 311 26 37

E-mail: acs.bern@acs.ch

www.acs-bern.ch

Règlement particulier complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au "Règlement Général CSN" en vigueur auquel il faut se référer. La copie du "Règlement Général CSN" sera envoyé aux concurrents étrangers, au plus tard avec la confirmation d'inscription.

I PROGRAMME PROVISoire * manifestation REG + NAT *

Vendredi, 15 avril 2011 (REG – Trofeo Abarth Slalom)

29/03/2011	24h00	Délai d'inscription
15/04/2011	17h00 – 19h00	Vérifications techniques facultatives
15/04/2011	06h00 – 14h00	Vérifications techniques officielles
15/04/2011	07h00 – 19h00	Reconnaisances, essais et manches de course
15/04/2011	La remise des prix aura lieu env. 1h après la course (par classes)	

Samedi, 16 avril 2011 (NAT, MINI Challenge Switzerland, Suzuki Grand Prix, Renault Classic Cup)

29/03/2011	24h00	Délai d'inscription
16/04/2011	17h00 – 19h00	Vérifications techniques facultatives
16/04/2011	06h00 – 15h00	Vérifications techniques officielles
16/04/2011	08h00 – 18h00	Reconnaisances, essais et manches de course
16/04/2011	La remise des prix aura lieu env. 1h après la course (par classes)	

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les «Dernières Instructions», après la clôture des inscriptions.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 1.1 L'Automobile Club de Suisse, Section de Berne, organise le 15/16 avril 2011 le 15^{ème} Slalom National d'Interlaken.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa no 11-004/N+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS SARL.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le Président du Comité d'organisation est: Peter Flückiger, Hausmattweg 55, 3074 Muri
Mobile 079 473 82 45
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:
Jusqu'au 14/04/2011 Automobile Club de Suisse, Section de Berne, Eigerstrasse 2,
3007 Berne, téléphone 031 311 38 28, fax 031 311 26 37,
email acs.bern@acs.ch
- 2.3 Dès le 14/04/2011, 14h00 Aéroport Interlaken, (mobile 079 940 47 00)
Directeur de course Peter Flückiger, Muri (mobile 079 473 82 45)
Vice-directeur de course Ernst Schneider, Heimberg
Secrétaire de l'épreuve Christoph Jöhr, Ins
Commissaires Sportifs Werner Noser ©, Theo Bertschi, Wenger Hubert
Commissaires Techn. Marcel Egli ©, Stefan Liechti, Werner Michel
Chronom./Informatique Sport Auto Timing
Chef de piste Heinz Uhlmann, Thun
JURY Commissaires Sportifs

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions seront affichées dans la zone d'attente entre l'arrivée et le départ.

III DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 4 Bases de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.
- 4.4 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants: Championnat Suisse de Slalom, ASS-Challenge, Trofeo Abarth Slalom, Suzuki Grand Prix, MINI Challenge, Renault Classic Cup ainsi que pour l'insigne sportif de l'ASS.

Art. 5 Parcours

- 5.1 Longueur env. 4.55 km, 68 portes, largeur des portes 3.80 m (pour tous les groupes)

Art. 6 Véhicules admis

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante. Sont aussi admis à participer les véhicules historiques répondant aux prescriptions de l'Annexe K de la FIA.

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence de conducteur REG, NAT, INT valable pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

Art. 10 Demandes d'engagements et d'inscriptions

- 10.1 Les inscriptions seront reçues à partir de la publication du règlement particulier. Elles sont à transmettre en-ligne sous www.go4race.ch ou au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante: Automobile Club de Suisse, Section de Berne, Eigerstrasse 2, 3007 Berne.
Délaï d'engagement: Mardi, 29 mars 2011
Les engagements télégraphiques ou envoyés par e-mail doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements sur le site internet www.go4race.ch doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors de vérifications administratives pour l'épreuve concernée.
- 10.2 **Le nombre maximum de participants est limité à 230.** Le cas échéant, c'est l'ordre chronologique de réception des inscriptions qui compte.
- 10.DP Des inscriptions pour plus qu'une série de course seront refusées.

Art. 11 Droits d'engagement

- 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à CHF 260.- et sont à verser par e-banking, carte de crédit ou bulletin de versement. CCP de l'organisateur: 30-737-7 Les droits d'engagement pour le championnat de club sont fixés du club et à verser directement à celui.
- 11.2 **L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé à l'art. 10.1 (date de valeur).**

Art. 12 Responsabilité et assurance

- 12.1 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances.

Art. 13 Réserves, texte officiel

- 13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

VI DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 21 Essais

- 21.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officiels.
- 21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Une reconnaissance et deux manches d'essais, dont une chronométrée, seront organisées.

Art. 22 Course

- 22.2. L'épreuve se disputera en deux manches.

VIII CLASSEMENT

Art. 26 Classement

- 26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, inclus les éventuelles secondes de pénalisation (Art. 22.3)
- 26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant. En cas d'égalité de temps de la première manche, le temps de la deuxième manche est déterminant.

IX PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

Art. 29 Prix et coupes

- 29.3 Les prix et coupes suivants seront distribués: meilleur temps du jour, vainqueurs de groupes. Les prix ne sont pas cumulables. Un tiers des classés de chaque classe recevra un prix. Tous les autres participants recevront un souvenir.

Art. 30 Remise des prix

- 30.1. La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.
- 30.2 La remise des prix aura lieu chaque fois environ 1h après la course (par classes).

Berne, en mars 11

Le Président de la CSN : Andreas Michel